

PRIORITÉ 1 | L'occupation et le développement du territoire (FDT : Planification de l'aménagement et du développement du territoire)

ORIENTATIONS

1 Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

2 Se positionner comme leader régional dans le développement durable de la zone agricole

OBJECTIFS

- ▶ **1.1**
Mettre en place le processus d'énoncé de vision stratégique tel que stipulé dans la LAU
(Note : reporté suite à l'avis de non-conformité du SADR à après l'entrée en vigueur. Possibilité d'entrée en vigueur en mars 2017. Priorités 2017-2018)
 - Planification stratégique 2015-2017 : poursuite de la mise en œuvre
- ▶ **1.2**
Réviser les priorités budgétaires en fonction de la nouvelle stratégie durable de développement
(Note : Demande à portée collective volet 2 reporté après l'entrée en vigueur du SADR)
 - Inventaire des milieux humides
 - Révision des dispositions sur l'abattage
 - Rivière St-Germain
- ▶ **1.3**
Poursuivre et compléter la révision du schéma d'aménagement de la MRC
- ▶ **1.4**
Élaborer une planification stratégique locale et régionale de la gestion des matières résiduelles (en collaboration avec les municipalités)
- ▶ **2.1**
Créer un comité sur la relève agricole et planifier son développement
(Note : reporté après l'adoption du PDZA, cet objectif sera intégré au plan d'action)
- ▶ **2.2**
Faire un plan de développement de la zone agricole (mai 2016 à novembre 2017)

PRIORITÉ 2 | La qualité des services de la MRC (FDT : Soutien aux municipalités locales / expertise professionnelle ou partage de services)

3 Intégrer les nouvelles responsabilités de la MRC en lien avec sa mission

4 Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités

- ▶ **3.1**
Planifier et organiser les nouveaux mandats de développement confiés à la MRC en partenariat avec les élus, les organisations locales et régionales et les partenaires concernés
- ▶ **4.1**
Optimiser les services offerts aux municipalités (révision des ententes d'urbanisme, d'inspection, en environnement et sur les cours d'eau)

PRIORITÉ 3 La promotion et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

5 Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

- ▶ **5.1**
Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED impliquant les 18 municipalités locales signée en 2015
- ▶ **5.2**
Poursuivre la mise en œuvre des obligations liées à la gestion du FLI et du FLS, en collaboration avec la SDED et la FTQ (entente MRC-SDED signée en 2015)

PRIORITÉ 4 Le soutien aux projets structurants (social, culture, économie, environnement)

- 6** Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (Politique culturelle; Politique du Pacte rural)
- ▶ **6.1**
Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de services MRC-SDED signée en 2015, et intégrer un aspect lié au développement de l'économie sociale sur le territoire de la MRC et/ou élaborer une planification stratégique de la Table des préfets qui intégrera cet aspect (7.2)
 - Signature d'une entente d'économie sociale
 - Signature d'une entente en matière de développement bioalimentaire
 - Loisir Sport Centre-du-Québec
 - ▶ **6.2**
Maintenir à jour la politique de soutien aux projets structurants intégrant les aspects social, culturel, économique et environnemental et mise en œuvre par le comité d'analyse et de financement gérant le FASO (fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond)

PRIORITÉ 5 Le développement local et régional : établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles

- 7** De concert avec la Table des préfets, convenir d'une stratégie de développement régional avec les cinq MRC du Centre-du-Québec
- ▶ **7.1**
Participer à l'élaboration d'une nouvelle gouvernance régionale via la Table des préfets
 - Gestion des dossiers régionaux touchant plus d'une MRC
 - Concertation en matière de géomatique
 - ▶ **7.2**
Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les cinq MRC (Table des préfets) une planification stratégique concernant le développement territorial

PRIORITÉ 6 Soutien au développement rural

- 8** Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement
- ▶ **8.1**
Accompagner de façon proactive les municipalités / OBNL ruraux dans leur projets de développement